REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2021_39

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHESION DE LA VILLE DE RIORGES A L'ASSOCIATION DOMINO, PLATEFORME JEUNE PUBLIC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **1er avril 2021 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 25 mars 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 avril 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 33 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210401-DCM_2021_39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 02/04/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 1er avril 2021 **DCM_2021_39**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHÉSION DE LA VILLE DE RIORGES A L'ASSOCIATION « DoMino », PLATEFORME JEUNE PUBLIC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Véronique MOUILLER, 1ère adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

Créée en 2016, DoMino – Plateforme Jeune Public Auvergne-Rhône-Alpes, fédère et anime le réseau régional des professionnels (artistes, structures artistiques et culturelles, bureaux de productions et autres structures régionales) engagés auprès de l'enfance et de la jeunesse.

Les objectifs de l'association :

- Affirmer son soutien à la création jeune public dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics, à parité avec la création pour adultes ;
- Penser les enjeux et le rôle de l'éducation artistique et culturelle dans l'écosystème de l'enfance et la jeunesse ;
- Adhérer à un cadre / réseau interprofessionnel de soutien à la création jeune public sur un territoire géographique : Auvergne-Rhône-Alpes
- Se regrouper pour chercher et expérimenter ensemble de nouvelles façons de produire et de promouvoir une démarche collective et solidaire interprofessionnelle, d'économie sociale ;
- Expérimenter une nouvelle relation entre lieux de diffusion et compagnies ainsi qu'entre compagnies elles-mêmes, sur un principe d'ouverture et de décloisonnement ;
- Mettre en commun et à disposition moyens, compétences, connaissances et expertises dans une logique de partage et d'entraide.

La Ville de Riorges souhaite rejoindre le réseau DoMino afin d'enrichir son action culturelle et sa programmation en direction des plus jeunes, notamment dans le cadre des spectacles proposés aux scolaires de la commune,

Elle souhaite nourrir sa réflexion en partageant avec des professionnels autour de cet axe spécifique de la programmation de spectacles vivants et de ses enjeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'adhésion de la ville de Riorges à l'association « DoMino » - Plateforme Jeune Public Auvergne-Rhône-Alpes,

2°) dit que la cotisation annuelle est fixée à 30 € ;

3°) autorise Monsieur le maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;

4°) dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 6 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN